



CONTRAT DE DOMICILIATION AUTO-ENTREPRISE

(à remplir et à nous retourner en 2 exemplaires signés)
ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Office et Vous

SARL Office et Vous,
Dont le siège social est situé O&V 28/30 Chemin de Sabalce
64100, représentée par Madame Amélie Duval, en sa qualité de
gérante, APE 7022Z, SIRET 880 348 586 00020,
Capital social 500€

Agrément prévu par le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009.

Agrément préfecture : arrêté 64-2020-02-05-002.

ci-après désignée par LE DOMICILIATAIRE,

D'une part,

et :

LE DOMICILIE

Nom/Dénomination : _____

Siège Social : O&V 28/30 chemin de Sabalce 64100 Bayonne

Représentée par : _____

Demeurant à : _____

Tél : _____ e-mail : _____

Coordonnées bancaires : **(élément à fournir lorsque le compte bancaire sera ouvert)**

Nom de l'établissement bancaire : _____

Adresse : _____

IBAN : _____


BIC : _____

D'autre part,

Il a été conclu le présent contrat de domiciliation régi par les conditions générales et les conditions particulières ci-dessous exposées :

Pour l'activité de : _____

1. LES OFFRES DE PRESTATIONS

	PERIODICITE DE REGLEMENTS			
	Mensuel (1 mois)	Semestriel (6 mois)	Annuel (12 mois)	Location + Domiciliation
<u>Offre 1 :</u> Boîte aux lettres individuelle avec distribution et à mise à disposition du courrier (sur les heures d'ouverture)	25€ HT Soit 300€ HT/an	24€ HT Soit 288€ HT/an	22€ HT Soit 264€ HT/an	15€ HT Soit 180€ HT/an
<u>Offre 2 :</u> Boîte aux lettres individuelle avec distribution et à mise à disposition du courrier (sur les heures d'ouverture) + Réexpédition du courrier simple et recommandé par voie postale	25€ HT Soit 300€ HT/an + Selon frais postaux	24€ HT Soit 288€ HT/an + Selon frais postaux	22€ HT Soit 264€ HT/an + Selon frais postaux	15€ HT Soit 180€ HT/an + Selon frais postaux
<u>Offre 3 :</u> Boîte aux lettres individuelle avec distribution et à mise à disposition du courrier (sur les heures d'ouverture) + Renvoi de courrier dématérialisé à votre adresse mail	25€ HT Soit 300€ HT/an + 20€ HT/mois	24€ HT Soit 288€ HT/an + 20€ HT/mois	22€ HT Soit 264€ HT/an + 20€ HT/mois	15€ HT Soit 180€ HT/an + 20€ HT/mois

Date d'entrée en vigueur : _____

Lieu de réexpédition du courrier : _____

Observations : _____



2. CONDITIONS GÉNÉRALES

2.1. OBJET :

Par la présente, LE DOMICILIATAIRE autorise la domiciliation commerciale du DOMICILIÉ, dans les locaux situés à l'adresse précisée aux conditions particulières, permettant l'établissement de son siège social, l'ouverture d'un établissement secondaire ou celle d'un bureau de représentation, succursale, etc... Il est aussi concédé au DOMICILIÉ, le droit d'utiliser, conformément à la loi et aux bonnes mœurs, dans les entêtes et matériels publicitaires l'adresse ci-dessus. Il est cependant rappelé que ce contrat ne confère aucun droit à la propriété commerciale. Le présent contrat est consenti et accepté moyennant une redevance mensuelle ou annuelle tel que précisé aux conditions particulières ci-dessus, payable d'avance soit le 1^{er} de chaque mois, à la souscription ou annuellement d'avance, par prélèvement automatique sur le compte défini sur l'autorisation de prélèvement. Le DOMICILIÉ donne dès à présent son accord pour une révision annuelle de la redevance sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE ainsi que l'évolution des tarifs postaux. Il en sera, au préalable, informé par courrier. Cependant, le DOMICILIATAIRE se réserve le droit de ne pas appliquer de révision des prix. Cette révision se fera à la date anniversaire de la signature dudit contrat.

2.2. DÉTAIL DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LE DOMICILIATAIRE :

Par la présente, LE DOMICILIATAIRE s'engage à fournir au DOMICILIÉ les prestations choisies par lui et définies aux conditions particulières :

Garde du courrier :

Réception, tri et mise à disposition du courrier, pendant les jours et heures d'ouverture du bureau à savoir le lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Étant précisé que la garde du courrier ne peut excéder 30 jours à compter de sa réception. Cette domiciliation exclut toute réception de publicité, journal, revue, périodique.

Réexpédition du courrier :

En cas de réexpédition du courrier, celui-ci sera renvoyé à l'adresse communiqué par le DOMICILIÉ. Aucune publicité ne sera acceptée, ni réexpédiée au DOMICILIÉ. En ce qui concerne le courrier recommandé AR, le domicilié donne mandat AU DOMICILIATAIRE, qui l'accepte, de recevoir en son nom toute notification et s'engage à déposer à LA POSTE une procuration postale au bénéfice DU DOMICILIATAIRE pour réceptionner en son nom les courriers recommandés. En aucun cas, la responsabilité DU DOMICILIATAIRE ne pourra être recherchée à quelque titre que ce soit, LE DOMICILIATAIRE ayant pour ce mandat une obligation de moyens et non de résultats. Les courriers recommandés seront réexpédiés en courrier simple.

Mise à disposition de locaux :

LE DOMICILIATAIRE met à la disposition du DOMICILIÉ, à titre onéreux, des locaux (salle de réunion) selon les disponibilités du planning.

2.3. OBLIGATIONS DES PARTIES :

DU DOMICILIATAIRE :

LE DOMICILIATAIRE informe le Greffier du Tribunal de Commerce ou le Centre de Formalités compétent, à l'expiration du contrat ou en cas de réalisation anticipée, de la cessation de la domiciliation de l'entreprise dans ses locaux, ou également si le domicilié n'a pas pris connaissance de son courrier depuis trois mois. LE DOMICILIATAIRE communique aux huissiers de justice munis d'un titre exécutoire les renseignements propres à permettre de joindre la personne domiciliée. Il fournit, chaque trimestre, au Centre des Impôts



une liste des personnes qui se sont domiciliées dans ses locaux au cours de cette période ou qui ont mis fin à leur domiciliation ainsi que chaque année, avant le 15 janvier une liste des personnes domiciliées au 1^{er} janvier.

DU DOMICILIÉ :

Les redevances seront versées le 1^{er} de chaque mois. En cas d'option pour une redevance annuelle, cette dernière sera payée par avance à la date anniversaire du contrat.

2.4. DURÉE :

Le présent contrat est conclu pour la période choisie. Il sera ensuite renouvelé, par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des parties par lettre recommandée AR avec un préavis d'un mois qui commence à courir dès réception du congé.

En cas de renonciation à l'initiative du DOMICILIÉ, ce dernier devra joindre à son courrier recommandé, la photocopie de l'extrait KBIS de radiation ou de transfert de siège social délivré par le RCS ou le CFE. Aucune résiliation ne pourra être prise en compte sans la présentation de ces documents administratifs et la facturation continuera à courir tant que le DOMICILIÉ n'aura pas adressé AU DOMICILIATAIRE les justificatifs.

En outre LE DOMICILIATAIRE se réserve le droit de dénoncer le présent contrat sans préavis dans l'un des quatre cas suivants :

- L'activité ou les présentes déclarations du DOMICILIÉ se révélaient illégales ou inexactes,
- Le comportement du DOMICILIÉ se révélait illégal ou inexact,
- Le comportement du DOMICILIÉ était susceptible de perturber le bon fonctionnement DU DOMICILIATAIRE,
- En cas de non-paiement d'une mensualité à son échéance.

À la réalisation du présent contrat et en application de l'article 26-1 du décret du 30/05/1984 du Registre du Commerce, LE DOMICILIATAIRE s'oblige à informer le Greffe du Tribunal de Commerce de la cessation de la domiciliation du DOMICILIÉ dans ses locaux afin de mettre un terme à la domiciliation qui deviendrait illégale.

2.5. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ :

LE DOMICILIATAIRE est tenu de ne pas divulguer les informations auxquelles elle aura pu avoir accès, dans le cadre de l'exécution de sa mission. L'attention du prestataire peut être attirée par la confidentialité des documents en cause, lorsque, notamment, ces derniers sont revêtus de la mention "confidentiel".

LE DOMICILIATAIRE, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

2.6. RESPONSABILITÉS :

Le DOMICILIÉ décharge LE DOMICILIATAIRE de toute responsabilité quant à la transmission du courrier, celle-ci étant effectuée par la Poste.

Le DOMICILIÉ s'engage de manière irrévocable à ne jamais se retourner en responsabilité tant civile que pénale contre LE DOMICILIATAIRE au titre de faits relatifs à cette réexpédition.

Toute modification concernant le DOMICILIÉ devra être transmise à LE DOMICILIATAIRE par écrit.

Le DOMICILIÉ déclare, de manière expresse et sur l'honneur, certifier l'exactitude des renseignements fournis à l'appui de la signature du contrat avec le domiciliataire, certifier ne pas être en situation de



liquidation de biens, règlement judiciaire, tant en ce qui concerne l'entreprise ou les entreprises qu'il dirige, que ces établissements soient l'objet ou non dudit contrat, atteste l'exactitude de tous les renseignements fournis AU DOMICILIATAIRE tant en ce qui concerne son état civil que l'entreprise représentée.

2.7. ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Pour tout litige susceptible d'intervenir lors du déroulement du présent contrat, les parties s'en remettant à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bayonne.

Fait en deux exemplaires à Bayonne,
Le _____

LE DOMICILIATAIRE

LE DOMICILIÉ

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM) :

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise le Créancier ci-dessous désigné à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du Créancier ci-dessous désigné. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé et mes droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que je peux obtenir auprès de ma banque.

N° Identifiant Créancier SEPA : **FR91ZZZ868C0E**

Office&Vous - SASU au capital de 500€ -

RCS de Bayonne - SIRET 88034858600020

28/30 Chemin de Sabalce 64100 BAYONNE

Votre RAISON SOCIALE :

Représentant légal - NOM :

Prénom :

Fonction :

Adresse du siège social :

Code Postal :

Ville :

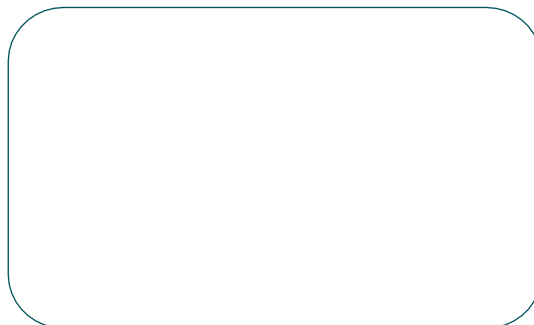
N° IBAN :

Code BIC :

Paiement récurrent/répétitif

Date :
débiter

Signature du titulaire du compte à



Merci de joindre à la présente le RIB/IBAN du compte correspondant.

POUVOIR POUR LA POSTE

Je soussigné(e),

Mr Mme Mlle

Né(e) le _____

Domicilié(e) à _____

Donne, par la présente, pouvoir à :

Mme Amélie Duval gérante de la SASU Office&Vous 28/30 Chemin de Sabalce 64100 Bayonne

SIRET : 88034858600020

Née le 20/09/1982

A Les Pavillons-sous-bois

Afin de récupérer le courrier pour la Société :

Fait à Bayonne, le _____

(Signatures)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Merci de cocher les cases correspondantes aux pièces fournies

- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou passeport du représentant légal en cours de validité
- Copie de la dernière quittance EDF ou taxe d'habitation ou foncière de représentant légal
- RIB (après ouverture du compte bancaire)

Dossier

- Contrat de domiciliation rempli et signé
- Mandat SEPA rempli et signé